Lecomte (Le Conte, Le Compte) (famille disparue au cours du XVI^e siècle)

Au XV^e siècle, la seigneurie de Careil est aux mains des Lecomte. Cette famille est à distinguer de celle qui a donné deux auditeurs de la chambre des comptes : Nicolas et Pierre. Nicolas est mentionné comme tel en 1442 et 1464 (KERHERVE, *Les gens...*). Il meurt avant le 10 novembre 1467 et laisse la place à son fils Pierre. Celui-ci est connu également comme maître des requêtes et conseiller séculier du parlement de Bretagne, de plus, il pourrait être alloué de Nantes ; ce dernier, qui portait le titre de seigneur de Florimont, épouse Louise de Quierzy, et acquiert des rentes en 1488 sur le domaine du Pé en Elven (*ID., ibid.*). Ces Lecomte, sont originaires d'Elven : à la montre du 21 avril 1477 rapportée à cette paroisse, comparaît Jean Lecomte, dont le revenu noble est estimé à 200 livres (LAIGUE, *La noblesse...*, p. 193), à celle du 4 septembre 1481, il est représenté par Guillaume Lecomte (*ID., ibid.*, p. 194,), et lors de la réformation de 1536, est enregistré Jean Lecomte, seigneur de Helfaut (*ID., ibid.*, p. 195), or, à cette époque les Lecomte, seigneurs de Careil ont disparu.

D'autres Lecomte se rencontrent. Jean Lecomte « de Vannes reçoit, du duc, le 3 juin 1466, une sauvegarde « especiale » (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 4, f° 62 v°). C'est à cette famille qu'il convient de rattacher Michel Lecomte, mentionné le 19 mars 1462 (n.st.), comme un des fermiers, avec Jean Lecomte, de l'« impost » de l'évêché de Vannes (*ibid.*, B 2, f° 28). Michel Lecomte se retrouve le 17 février 1466 (n.st.), date à laquelle Pierre du Bois de La salle ayant constitué une rente de 25 livres auprès de celui-ci en fait le rachat, le duc lui fait don des lods et vente (*ibid.*, B 4, f° 4 v°). C'est sans doute à cette famille vannetaise qu'appartient Jean Lecomte mentionné le 17 mars 1480 (n.st.), avec Greffin Hillari et Pierre Roty comme fermiers de l'« impost » de l'évêché de Vannes (*ibid.*, B 9, f° 32 v°), bien qu'installé en pays guérandais Greffin Hillari ne limite pas ses activités ni ses collaborations à ce seul territoire.

Les Lecomte du pays guérandais sont attestés dès le début du xv^e siècle. Le 26 novembre 1401, se rencontre Guillo Lecomte (*ibid.*, B 1462), peut-être est-il ce Guillaume qui, en mai 1406, figure parmi les membres de la confrérie Saint-Nicolas de Guérande (Arch. presbytère Guérande, registres de la confrérie Saint-Nicolas, vol. I, f° 6 v°) et est, le 18 mai 1420, enregistré dans la montre de Jean de Rieux des troupes destinées à la libération du duc ;

prisonnier des Penthièvre, qui paraît à placer dans le contingent des Guérandais mobilisés (MORICE, *op. cit.*,t. II, col. 1008).

En mai 1406, **Pierre** entre également dans cette confrérie (Arch. presbytère Guérande, registres de la confrérie Saint-Nicolas, vol. I, f° 7); le 21 mai 1407, il figure parmi « plusieurs du païs de Guerrande » qui disposent de prisonniers anglais (BLANCHARD, *op. cit.*, n° 665-666), ce qui permet d'en faire un représentant d'une des familles de marchands mariniers du Croisic (GALLICE, « Les marchands... » « Index des marchands mariniers du Croisic » sur le site « Archives remarquables ») dont certains maîtres, s'étant illustrés sur mer au service du duc, se sont intégrés à la noblesse. C'est le cas, dès le 9 janvier 1419, pour Pierre Lecomte, puisqu'à cette date il est qualifié de « noble homme » et appose son sceau sur le minu de rachat présenté par Olivier de Bogat (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1455). Le nom de son épouse se lit sur un acte du 5 août 1422 : Jamette du Dreseuc (*ibid.*, 1228/1)., ce qui atteste de son insertion dans la noblesse locale. Toutefois, Jamette est une veuve, puisque, le 1^{er} août 1425, elle rend aveu pour les biens qu'elle tient, au titre de son douaire constitué par son premier mari Perrot du Chastel, de la vicomté de Saint-Nazaire (*ibid.*, supplément féodal, 1 E 684, f° 88).

Dans le rentier ducal de 1452, qui prend en compte des informations antérieures – mais dont les dates ne sont pas précisées – figure Perrot Lecomte « de Guérande » pour plusieurs rentes dont la somme se monte à 60 sous 9 deniers obole (*Id.*, *ibid.*, B 1489 [A], f° 11 v°), et les héritiers de Jouhan Lecomte, ce dernier étant fils de Bonnabes de « Careill », pour 13 sous 1 denier obole, cette dernière rente étant, en partie, acquittée par Pierre Lecomte (*ibid.*, 1489 [A], f° 11). Ces rentes, est-il porté en marge, ont été anoblies, ce implique une faveur ducale dont la date reste inconnue. Ces mentions donnent à penser que la famille est originaire de Careil avant que certains de ses membres ne s'installent à Guérande.

Se trouve ensuite **Pierre** Lecomte, sans doute fils du précédent. Il figure en mai 1437 dans les registres de la confrérie Saint-Nicolas de Guérande (Arch. presbytère Guérande, registres de la confrérie Saint-Nicolas, vol. I, f 12 v) dont il est institué procureur en mai 1445 (f° 189 v°). Son nom apparaît dans divers actes : le 28 avril 1441, il achète une rente d'un montant de 30 sous auprès de Jean Baye, sur une maison, courtil et appartenances situés entre les murs de la ville, la maison de « Bazvallen » (Bavalan) et le courtil de Pierre Le Teixero et sa femme (Arch. dép. Loire-Atlantique, E 641). Aux états de Vannes, le 20 septembre 1451, est évoquée une cause opposant Pierre Lecomte à Jean de Lindreux (MORICE, *op. cit.*,t. II, col.1578). Le 28 septembre 1455, Pierre Lecomte, qualifié de « noble homme », acquiert,

pour 24 livres, 30 sous de rente de Louis Lagois, une rente d'un montant de 30 sous qu'il levait sur Guillaume Rivallo et son fils sur une maison et courtil et appartenance, situés au « marcheix », entre les maison et courtil d'Alain Lescoulle et le chemin qui va du marché aux moulins de la Place (Arch. dép. Loire-Atlantique, 1 E 285). Il se rencontre encore le 26 juin 1460 (ibid., B 1462 et en 1461, date à laquelle il achète des rentes à Jean et à Jacques de Lesnerac – Jacques étant le fils aîné de Jean (ibid., E 1228/2, Oliver du Dreseuc, seigneur de la Haie-de-Maure et Jeanne de Lesnerac, son épouse, firent valoir leur droit de prémesse (droit selon lequel un membre d'un lignage parent dispose d'un droit de préemption ou de retrait sur la vente d'un bien d'un membre de ce lignage, la mesure étant destinée à maintenir les patrimoines nobles et le niveau des obligations militaires des feudataires) et rachetèrent la rente en versant 91 livres 7 sous le 10 décembre 1471. Puis, le 5 septembre 1467, se retrouve Pierre Lecomte « de Careil » à qui une commission « relevante » est accordée contre Ernault Lescauderon et Marie de Muzillac, son épouse (ibid., B 5, f° 118 v°). Le 14 février 1472, Pierre Lecomte, seigneur de Careil, est parmi les vassaux de l'évêque, réunis par le duc, qui prennent le parti de ce dernier dans sa querelle avec l'évêque de Nantes (*ibid.*, E 75/7, latin ; *ibid.*, E 75/8; *ibid.*, B 121, f° 194 v°-195; MORICE, *op. cit.*, t. III, f° 237-238, sur cette affaire, voir Pocquet du Haut-Jusse, Les papes..., p. 84; Gallice, Guérande..., p. 128-130).

Il meurt avant le 1^{er} juillet 1474. En effet, à cette date Aliette de Quelen, sa veuve, est tutrice de **Pierre** Lecomte, leur fils ; et, à ce titre, passe un contrat d'échange avec Jacques du Verger, seigneur de Trégain (Arch. dép. Loire-Atlantique, supplément féodal, 1 E 538). Pierre disparaît peu après mai 1482, puisque Pierre Lecomte « de Careil » est alors institué procureur de la confrérie Saint-Nicolas de Guérande (Arch. presbytère Guérande, registres de la confrérie Saint-Nicolas, vol. I, f° 28). Décédé sans descendance, c'est sa sœur **Marguerite** qui hérite de la seigneurie de Careil. Celle-ci épouse Guillaume du Boy, seigneur de Baulac.

Autres Lecomte, sans que l'on puisse préciser les liens généalogiques avec ceux déjà cités :

- Pierre. Qualifié « du Croisic », il doit être celui qui le 18 avril 1461 est enregistré parmi les débirentiers du seigneur d'Ust au Croisic (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1478), il semble être en possession d'œillets de saline (*ibid.*, B 1478, 18 mai 146). Il meurt avant le 9 février 1469 et laisse une veuve (*ibid.*, B 571).
- Jean et son frère. Tous les deux, le 31 mai 1467, à l'initiative de Jean Calon, seigneur de Villejames, sont coupables, avec d'autres, d'une entrée violente au manoir de Léchet, action en lien avec une question d'héritage (*ibid.*, B 5, f° 79).

Quant aux Du Boays, Arthur Bourdeaut en donne une courte généalogie que nous reprenons (voir pour ce qui suit, *ibid.*, 107 J 344):

- Floridas. Seigneur de Domenesche, il épouse Valence de Sévigné Elle en est veuve avant le 5 juillet 1423, puisqu'elle déclare alors avoir joui du tiers des revenus de cette seigneurie pendant l'année du rachat faisant suite au décès de son époux.
- Tanguy. Seigneur de Bréquiny et de Blosme (?), il épouse Marie de Saint-Gilles. De ce mariage sont issus Joachim, décédé avant 13691, et Éonnet.
- Éonnet. Seigneur de Bréquigny, il se marie avec Claudine de Neufville. Trois fils sont connus : Jean, seigneur de Bréquigny et de Baulac ; Jean qui fonde la branche de Mesneu et Robert.
- Jean. Seigneur de Bréquigny et de Baulac. En 1447, il acquiert l'enfeu des seigneurs de Ville-Mauger, en l'église de Toussaint de Rennes. Il est mentionné en 1469. Il épouse Marguerite, dame de Baulac en Goven, mariage dont sont issus Jean, mort sans descendance, et Guillaume.
- Guillaume. Seigneur de Baulac, il se marie avec Marguerite Lecomte, dame de Careil. Trois enfants naissent de cette union : Jean, Guillaume et Jean. Les deux premiers meurent sans descendance, respectivement vers 1505 et vers 1515.

Revenons à la veuve et à l'héritière de Pierre Lecomte. Entre 1487 et 1492, un long procès oppose, à propos d'œillets de saline, d'une part François Baye, et, d'autre part, Marguerite Lecomte, fille d'Aliette de Quelen, dame de Careil, veuve de Pierre Lecomte. Marguerite y est qualifiée de dame de Baulac, en raison de son mariage avec Guillaume du Boays (Arch. dép. Loire-Atlantique, E 641). « Noble dame », Alliette de Quelen, dame de Careil, est encore mentionnée, le 24 janvier 1488 (n.st.) dans un contrat d'échange avec Nicolas Aubin (*ibid.*, 1 E 280). Le 25 mai 1489, elle affranchit 12 sous 6 deniers de taille du domaine ducal en versant 56 livres 5 sous (*ibid.*, B 1492, f° 7 v°-8). Cet affranchissement peut être interprété, au-delà de l'intérêt social qu'il représente, comme porteur d'une signification politique, celle d'un soutien à la duchesse Anne, dans le contexte de guerre civile consécutif à la révolte de Jean de Rieux contre la duchesse.

Quant à Guillaume du Boays, il est partie prenante dans les événements de la guerre d'Indépendance, En 1487, il suit Jean de Rieux dans sa révolte contre le duc François II. Au

début mars 1487, il figure parmi la soixantaine de seigneurs, dont plusieurs du pays guérandais, assemblés au château de Châteaubriant autour de Françoise de Dinan et de Jean de Rieux afin de se concerter sur les moyens de chasser les princes français (duc d'Orléans, prince d'Orange...) de la cour ducale bretonne. Cette réunion prélude à un rapprochement, acté par le traité de Châteaubriant, avec le roi de France et une intervention de l'armée royale en Bretagne qui assiège, un temps, Nantes (LOBINEAU, op. cit., p. 765; BOUVET, GALLICE, art. cité. p. 79). Le 21 août 1487, Guillaume du Boays figure parmi les nobles du pays guérandais, qui sont visés par une enquête au sujet de « plusieurs cas, crimes, delitz de leze majeste, ingratitude, rebellion, desobeissance [...] pour avoir tenu et suyvy le party des François qui, nagueres, sont entrez en nostre païs et duché a port et puissance d'armes » (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 10, f° 249-250, acte scellé du 30 août ; sur le contexte voir GALLICE, Guérande..., p. 71-73). Ses biens sont confisqués et attribués, avec d'autres appartenant à des seigneurs du pays guérandais, à Éon Sauvage, seigneur du Plessis-Guerry (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 10, f° 244). Il est gracié avant le 30 août mais l'attribution de ses biens est confirmée le 30 août 1487 en dépit des « remissions, grace ou pardon » accordés par le duc (*ibid.*, B 11, f° 40 v°, mais l'acte n'est scellé que 18 novembre 1487). Il semble que Guillaume du Boays ait été chargé de mission de confiance par Jean de Rieux : le 14 septembre 1487, il reçoit du duc, un sauf conduit, d'une durée de six jours, pour venir à Nantes rencontrer le prince d'Orléans et le comte de Comminges (ibid., B 10). La réconciliation qui s'ensuit, entre le duc et Rieux, explique que Guillaume du Boays participe, dans les rangs de l'armée ducale à la bataille de Saint-Aubin-du-Cormier (sur celle-ci GALLICE, Alain et LE PAGE, Dominique, « La bataille de Saint-Aubin-du-Cormier (28 juillet 1488) », dans Dominique LE PAGE (dir.), 11 batailles qui ont fait la Bretagne, Morlaix, Skol Vreizh, p. 73 -133), dont le retentissement semble avoir été considérable. En effet, dans un acte de procédure, du 11 mars 1491 (n.st.), devant les « plez sur semaine », à Guérande, est évoquée la présence de Guillaume du Boays à « la rencontre entre l'ost et armée des Bretons et l'ost et armee des Francoys et que a icelle y eust grant occision de peuple et effusion de sange et aultres faietz » (Arch. dép. Loire-Atlantique, E 641). Toutefois, à cette date Guillaume est mort : il décède au cours de l'année 1490, comme en attestent divers actes : le 19 mai 1490, sauvegarde générale est donnée à Aliette de Quelen et Marguerite Lecomte (ibid., B 12, f° 121); le16 octobre 1490, évocation au conseil est accordée à Marguerite Lecomte, femme de Guillaume de Baulac et de Bréquigny et ses enfants contre maître Jean du Boays, alloué de Rennes (ibid., B 13, f° 13 v°) et encore le 6 novembre 1490, où elle est

mentionnée comme étant veuve de Guillaume du Boays, et tutrice de ses enfants (*ibid.*, B 13, f° 43).

Marguerite Lecomte se rencontre ensuite : le 12 mars 1506 (n.st.), dans une affaire l'opposant à Jean Millet, marinier (*ibid.*, B 16, f° 30 ;; ainsi que le 2 janvier 1509 n.st.], *ibid.*, B 18, f° 4 v°); le 11 mai 1510, lors d'un procès avec Gilles Le Gentil (ibid., B 19, f° 95 v°, ibid., B 20, f° 62 v°°); le e 24 mai 1510, une procédure l'oppose à Jean de Rohan, garde de Gillette de Rohan, dame de Marsaint – les Marsaint sont possessionnés en Careil – qui avait obtenu des juges de Guérande le droit de faire démolir « certaine muraille » construite par Marguerite Lecomte « pres et au devant de sa maison de Careil » au prétexte qu'il empiétait sur le » grand chemin (*ibid.*, B 19, f° 103 v°; *ibid.*, B 20, v°, 65 »). Elle se retrouve ensuite : le 20 juin 1515, le docteur Jean Pommier, originaire de Normandie, demeure, à Guérande, dans une maison appartenant à Marguerite Lecomte (*ibid.*, B 22, f° 104 v°-105); le 24 avril 1521, lors d'une procédure l'opposant à Jean Gaultier (ibid., B 26, f° 98,); le 27 mai 1525, dans un procès avec Tristan de Carné (ibid., B 29, f° 86 v°, et encore le 17 octobre 1526 à propos de rente, *ibid.*, B 30, f° 201 v°). Le 9 décembre 1525, est ratifiée par Jean du Boays, seigneur de Baulac, une donation de 12 œillets de saline faite par Marguerite Lecomte, « dame de Careil », à Jacques du Boays, fils cadet de Jean et alors placé sous la garde de celui-ci (ibid., 2 E 813).

Est-ce Jean du Boays que l'on retrouve le 27 février 1535 (n.st.), mandement de « sourceans de sentence prinsionnelle » est donné par le sénéchal de Rennes, en raison de « certaines superczions » concernant une transaction passée, d'une part, entre Jean de Muzillac, seigneur de Kerdrian, et d'autre part, Claude de Lonnat, fils de Marguerite Lecomte et de feu Jean de Lonnat (*ibid.*, B 37, f° 30 v°, et encore le 1^{er} septembre 1535, *ibid.*, B 37, f° 141) ? Mais sans doute faut-il associer cette Marguerite à Jean Lecomte alloué de Rennes cité précédemment.

Quoi qu'il en soit, après 1525, Marguerite Lecomte, dame de Careil, ne joue plus de rôle actif dans les affaires guérandaises puisque, dans les procédures en cours est engagé **Jean** du Boays.

Jean du Boays est cité : le 29 janvier 1513 (n.st.) dans une procédure engagée devant la cour de Vannes par maître Guillaume de Penbusso, Jean du Boays est dit héritier de Guillaume (*ibid.*, B 21, f° 30), sans doute son frère (si l'on suit la généalogie proposée par Arthur Bourdeaut).

Jean du Boays laisse une veuve, Catherine du Pont qui épouse en secondes noces Guillaume de La Motte ; tous deux sont en procès avec Jean du Boays, seigneur de Baulac, à propos du douaire de Catherine (*ibid.*, B 23, f° 79, 22 août 1516 et encore le 29 septante 1523 *ibid.*, B 28, f° 179 v° ; BnF, ms. fr 22318, f° 212).

Jean du Boays est membre de la confrérie Saint-Nicolas en mai 1513 (Arch. presbytère Guérande, registres de la confrérie Saint-Nicolas, vol. I, f° 45). Le 15 décembre 1520, il obtient une évocation à Nantes contre Clément Pouvreau (?) (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 25, f° 209). Le 23 novembre 1521, il est en procès à Ploërmel avec Jean du Plessis, seigneur du Plessis-Josso (ibid., B 26, f° 204 v°, et encore le 11 mai 1523, ibid., B 28, f° 85 v°). Le 24 janvier 1526, Jean du Boays, Gilles Le Prebre et Guillemette Le Roy, son épouse, sont en procès avec maître Estienne Becdelièvre, seigneur de Bury (ibid., B 30 f° 28, et encore du 24 novembre 1531, *ibid.*, B 33, f° 206 v°, et 26 juillet 1532, *ibid.*, B 34, f° 149). Le 30 juillet 1530, maintenue est obtenue par Jean du Boays (*ibid.*, B 32). Le 3 mai 1532, évocation devant la cour est donnée à Jean du Boays contre François Godelin et sa femme, Mathurine Calon (ibid., B 34, f° 85 v°, puis au conseil le 28 juin 1532, ibid., B 34, f° 133 v°; et ensuite à Guérande le 16 mai 1533, ibid., B 35, f° 110 v°). Le 8 octobre 1533, évocation à Nantes pour Jean du Boays contre le « procureur de Rochefort » (*ibid.*, B 35, f° 235 v°). Le 28 mars 1534, action à Nantes contre Thomasse Piedru (ibid., B 36, f° 45 v°). Les 15 et 16 mai 1534, qualifié de « seigneur de Baulac et de Careil » il est présent à la montre mais ne comparaît pas car « dict avoir eu charge de cappitaine au Croesic », injonction lui est faite de« faire lance fournye' (transcription, fo 4 et site « Archives remarquables »), ce qui le place parmi les feudataires enregistrés parmi eux qui doivent « lances a troys chevaulx », c'est-à-dire la deuxième catégorie des feudataires reins. Le 29 juillet 1534, il obtient évocation au conseil dans une affaire qui l'oppose à Louis Dessales et sa femme (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 36, f° 110 v, et encore le 23 septembre 1534, *ibid.*, B 36, f° 136 v°). Le 12 septembre 1534 Jean du Boays obtient un relèvement d'appel devant le parlement contre Jean Aubin d'une sentence du sénéchal de Guérande (ibid., B 36, f° 128 v°), d'autres actions à Vannes et Ploërmel sont en cours les 5 mai et 3 juin 1535 (ibid., B 37, f° 67, 82). En 1536, lors de la réformation de la noblesse dans la paroisse de Noyal-Muzillac, il est indiqué qu'il est en possession de la seigneurie de Bochelemer (Boischarmé) (LAIGUE, La noblesse..., p. 426). Le 20 novembre 1538, il lui est accordé un « relief » d'appel au parlement de Paris d'un jugement l'opposant à Philippe Hemery (?à du parlement de Bretagne (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 38, f° 178 v°). Le 13 décembre 1541, contrat est passé entre Jean du Boays, et

Pierre Anezo, « paluyer et labeureur » demeurant au village de Tréven à Mesquer, par lequel Jean du Boays baille un parc de pièce de terre « frost », appelé le parc de Bissin, cerné de vieux fossés d'un journal et demi, mesure à la gaule, près du village de Kerné à Mesquer. Le preneur s'oblige à clore et planter « bien et deüment de bonnes plantes dedans la prochaine saison », il s'engage à labourer, à entretenir, tant en labour, clôture, fossés et plantes (*ibid.*, 1 E 283). Le 24 novembre 1545, le procureur de la chambre des comptes demande une déclaration des terres tenues par le seigneur de Baulac pour les terres que ce dernier tient du roi dans la juridiction de Guérande (*ibid.*, B 575, f° 185, et encore 192-193, 196 v°-197, 203, 205 v°). Le 15 juin 1548, Jean du Boays, seigneur de Baulac rend hommage au roi pour cause de sa seigneurie de « Quereil » (Careil) et pour ce qui en dépend dans les paroisses de Guérande, Escoublac, Batz, Saint-Molf, Saint-Nazaire et Mesquer, *ibid.*, B 2408, f° 64-64 v°).

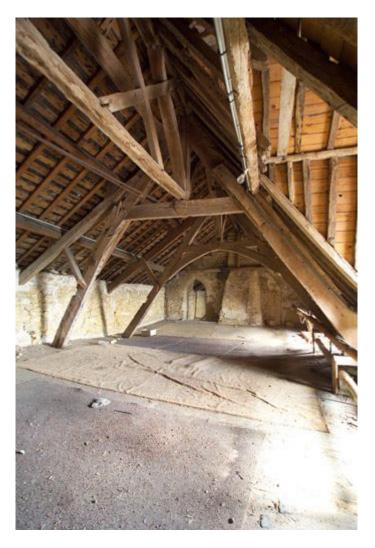
Selon Arthur Bourdeaut, Jean du Boays, seigneur de Baulac et de Careil, épouse Françoise de Kermeno, fille de Jean de Kermeno et de Jeanne de Cardelan. De ce mariage sont issus Jean, Julien, seigneur de Boteurec en Pluherlin et Trustant, seigneur de Bochelmer. (*ibid.*, 107 J 344). Le 13 mars 1554 est cité Jean du Boays, époux d'Aliénor de Condest (*ibid.*, E 1355/2).



Guérande, château de Careil, état actuel



Guérande, château de Careil, corps central, état actuel



Guérande, château de Careil, charpente du corps central du château actuel, charpente – qui correspond à un bâtiment plus étroit que l'actuel – pourrait dater du XIII^e ou du XIV^e siècle.

Du manoir médiéval de Careil, il ne reste que peu de traces. En particulier (Inventaire de Paysde-la-Loire, en ligne; DURANDIERE *et alii*, *op. cit.*), la charpente du corps central du château actuel, charpente – qui correspond à un bâtiment plus étroit que l'actuel – pourrait dater du XIII^e ou du XIV^e siècle. La forme courbe des aisseliers d'une des fermes donne à penser que cette charpente et la toiture qu'elle portait protégeait deux salles (une grande et une plus petite, non plafonnées) sous charpente, séparées par un mur de refend, selon une formule architecturale commune aux manoirs de l'époque. Ce premier édifice est remanié fin XV^e-début XVI^e siècle. Les façades sont reprises : au sud un nouveau mur, percé de deux travées de fenêtres, est édifié en avant du précédent ; au nord, une tour est édifiée, hors d'œuvre, elle reçoit un escalier en vis dont il ne subsiste que les volées menant au premier étage. À l'intérieur, un plafond permet de créer un comble, une porte étant percée dans le mur de refend, l'arc brisé qui la surmonte pourrait être un remploi de l'édifice initial. Plus spectaculaire encore, est la nouvelle campagne de travaux de la seconde moitié du XVI^e siècle qui embellit d'un décor première

Renaissance la façade sud (décor de la porte, décor lucarnes) du manoir et modifie son environnement.... À la jonction, du corps de logis et de l'aile occidentale, le petit bâtiment, où se trouve un évier attribué au XV^e siècle, pourrait être une cuisine aménagée lors des travaux de la fin du XV^e siècle

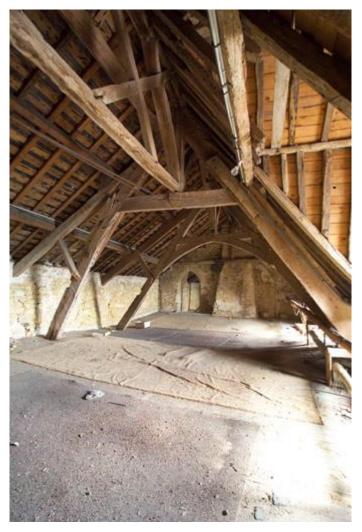
Si la façade du manoir de la Porte-Calon n'a connu que des transformations limitées, il n'en est pas de même pour le manoir de Careil dont l'édification est d'implantation plus ancienne et l'évolution plus complexe (Inventaire de Pays-de-la-Loire, en ligne ; DURANDIERE et alii, op. cit., pour ce qui suit) puisque, de manoir, l'édifice est devenu un « château fort » ou encore à « château cour fermée », cette dernière expression étant la mieux adaptée.

Le bâtiment actuel est « posé » sur un bâtiment sensiblement plus étroit dont on perçoit les dimensions originelles sur le parement oriental du mur de refend, dans le comble au-dessus de la petite pièce centrale du logis.



Mur de refend ouest dans le comble au-dessus de la petite pièce centrale du logis

Ce bâtiment originel pourrait dater du XIII^e ou du XIV^e siècle (fin du XIV^e siècle?, ce qui en ferait un contemporain de Kerpondarmes), comme en témoignent, en charpente, les aisseliers courbes de l'une des fermes qui suggèrent la présence, à l'origine, d'une salle haute sous charpente.



Ferme à aisseliers courbes au-dessus de la grande pièce du logis

À la « charnière des XV^e et XVI^e siècle », voire au début du XVI^e siècle, le manoir initial est largement remanié.

Trois évolutions sont à noter :

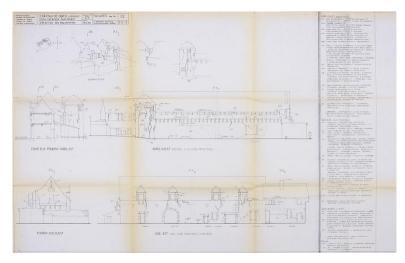
- reconstruction « probable » (sans doute certaine) du mur gouttereau sud, en avant du mur précédent, ce qui confère une plus grande largeur au corps de logis.

Édifiée en moellons de granite, cette façade est, dans son état actuel, percée de trois travées (l'une d'entre elle ne se développant que sur deux niveaux à la différence des deux autres) de croisées disposées de façon imparfaitement symétrique qui reflète encore la distribution antérieure (l'intérieur du rez-de-chaussée ayant été restructuré au XVII^e siècle.

L'effet monumental de cette ordonnance est renforcé par la décoration des fenêtres.

Toutefois, ces travées n'ont pris leur aspect actuel que progressivement ; l'examen du décor révèle, au moins, deux campagnes de travaux

Au rez-de-chaussée, se trouvent quatre fenêtres dont trois d'entre elles sont mises en valeur par un décor ; en effet, la fenêtre située à l'ouest ne présente qu'un encadrement de pierre de taille et paraît plus récente.







Croisée au premier niveau de la travée gauche sur l'élévation antérieure du logis

La suivante présente une décoration du même ordre que la troisième. Toutefois cette dernière présente un traitement plus élaboré, alors que son entoilage est souligné par la présence de pierre de taille (et non plus de moellons), entourage que l'on retrouve à la quatrième ouverture.



Croisée au second niveau de la travée gauche sur l'élévation antérieure du logis

Cette dernière, dont une partie du linteau s'est écroulé, est décalée par rapport à l'alignement formé par la fenêtre et la lucarne qui sont placées au-dessus d'elle.



Demi-croisée isolée entre la porte et la travée gauche sur l'élévation antérieure du logis.

Le deuxième niveau de la façade garde la trace, au-dessus de la porte d'une fenêtre ancienne actuellement bouchée. Les trois baies du deuxième niveau présentent un décor analogue signe d'une stéréotomie maîtrisée : sous un linteau droit, moulures, pieds-droits moulurés – qui évoque le décor de la deuxième fenêtre du rez-de-chaussée – appui de fenêtres moulurés. Les balcons sont des ajouts récents reposant sur des appuis de fenêtre qui pourraient d'origine.



Demi-croisée isolée entre la porte et la travée gauche sur l'élévation antérieure du logis

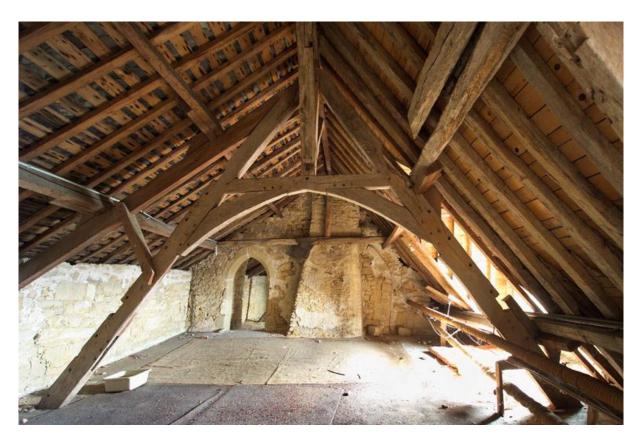
Cette diversité du décor donne à penser qu'un premier chantier, sans doute du début du XVI^e siècle, a été ensuite repris.

- construction d'une tour d'escalier hors-œuvre, de forme circulaire, adossée à la face nord, dans laquelle s'inscrit une large vis en maçonnerie dont ne subsiste que le premier niveau, le toit ayant été tronqué;



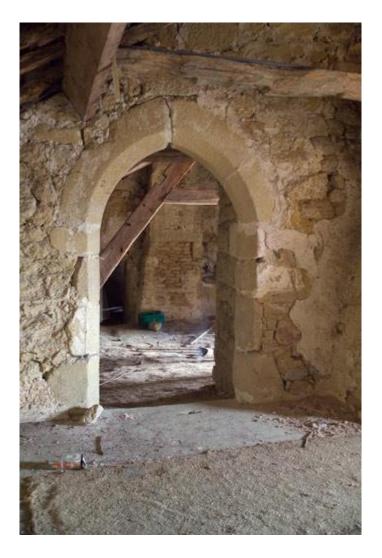
Élévation postérieure du logis

- Pose d'un plancher prenant appui sur les entraits de la charpente. Elle a entraîné, dans le comble, le percement d'une porte au nord du mur de refend qui sépare la grande pièce de la petite, au centre du logis.



Mur de refend oriental dans le comble au-dessus de la grande pièce du logis

Son couvrement en arc brisé avec joint à la clef suggère le possible remploi d'un encadrement datant de la construction initiale de l'édifice.



Porte percée dans le mur de refend oriental du comble au-dessus de la grande pièce du logis

Cette première modernisation n'est pas documentée. Mais elle pourrait avoir été entreprise par Jean du Boays dont l'implantation locale est soulignée par sa présence à la confrérie Saint-Nicolas de Guérande, en mai 1513, puis sa fonction, signalée en mai 1534, de capitaine du Croisic, même si cette fonction n'implique pas une obligation de présence continue.

La présence, au second niveau de la façade principale, à l'ouest, de vestiges d'une ouverture dont il ne reste qu'un piédroit, de facture identique à celle de la porte de la vis à l'étage, de même que la continuité des assises de moellons, ainsi que la présence d'une ferme (dont il ne subsiste que l'entrait) à peu de distance du pignon ouest, donnent à penser que le corps de logis se prolongeait à l'ouest.



Détail de la partie gauche de l'élévation antérieure du logis

À la rencontre du corps de logis et de l'aile en retour à l'ouest, un petit corps de bâtiment à un étage, dans lequel se trouve un évier du xv^e siècle, correspond peut-être à une ancienne cuisine construite ou aménagée au cours des travaux de la fin de la période médiévale ou antérieurement.



Élévation droite des anciennes écuries



Évier dans l'ancienne cuisine

Le bâtiment semble avoir eu un prolongement vers le sud, comme le suggère l'examen de sa charpente. Un tel édifice, proche ou jointif pourrait être une dépendance d'une autre nature.

Une deuxième campagne de travaux voit la mise en place :

- d'une imposante porte d'entrée. Surmontée d'un arc segmentaire, elle s'inscrit dans une travée flanquée de pilastres décorés de cercles, surmontée d'un entablement et couronnée d'un fronton à coquille. Son décor est caractéristique de la première Renaissance.



Porte sur l'élévation antérieure du logis.

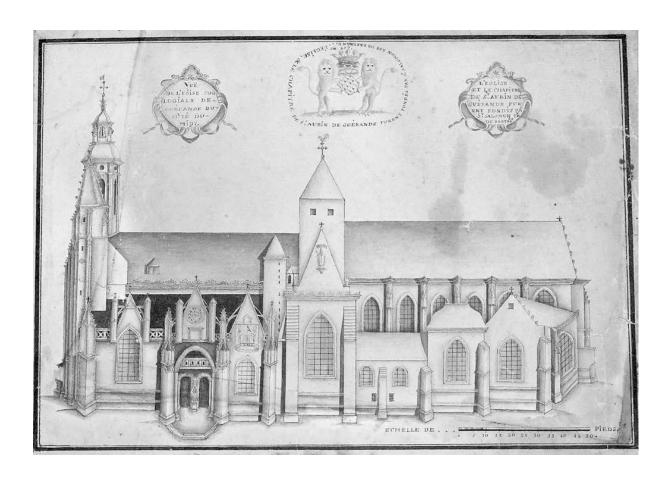
Cette porte est à rapprocher de celle du manoir de l'Arloc dont le décor est cependant plus élaboré.



Porte du manoir de l'Arloc

Cc décor première Renaissance se retrouve encore à la porte de la collégiale Saint-Aubin de Guérande, celle située dans son porche sud, dont l'état initial – avant la reprise intervenue au XIX^es siècle – s'aperçoit sur une lithographie ancienne. Un décor première

Renaissance se trouve également, d'une part, à l'intérieur de la collégiale Saint-Aubin, avec le traitement des culots aux motifs géométriques des tas de charges de la nef (côté septentrional) et, d'autre part, à l'extérieur de la collégiale, avec les candélabres situés aux angles extérieurs de la toiture du transept nord. Ces derniers sont postérieurs à 1541, date qui se trouve gravée sur la sablière ouest du transept.



Guérande, collégiale Saint-Aubin, façade sud (gravure fin XVII^e siècle)

Ainsi, dès les années 1530-1540, le vocabulaire de la première Renaissance est-il en usage à Guérande. Si l'on retient ces dates, nous retrouvons Jean du Boays puis, celui-ci décédant vers 1536, son fils dont l'adhésion à la Réforme est avérée en 1558 mais qui pourrait être antérieure.

- surtout, à Careil, la première Renaissance s'exprime dans le décor, tout à fait semblable, de trois lucarnes. Elles sont flanquées de pilastres portant des éléments moulés encadrant un

entablement orné de médaillons. Le tout est coiffé d'un fronton semi-circulaire orné d'une coquille et surmontées d'éléments d'ornementation dont des candélabres aux motifs géométriques







Lucarne de la travée à gauche sur l'élévation antérieure du logis



Le vocabulaire ornemental n'est plus celui du gothique flamboyant que nous avions vus à la Porte-Calon. Dès les années 1530-1540, le vocabulaire de la première Renaissance est en usage à Guérande.

Mais parmi les programmes d'envergure qui marquent la première Renaissance dans la presqu'île guérandaise, dans le domaine de la construction civile, celui de Careil est très certainement l'un des plus remarquables, sinon le plus remarquable.

D'une part, il reprend des éléments de décor de la première Renaissance et, d'autre part, ile réordonne la façade en la rythmant de façon ternaire, la deuxième pouvant avoir été alors réalisée ou aménagée : toutefois, les trois travées sont imparfaitement symétriques et pour la troisième imparfaitement constituée.



Façade antérieure

Dans le dernier quart du XVI^e siècle, dans le cadre des guerres de religion, Careil, hautlieu du protestantisme en pays guérandais – dans ce « petit château à terre ferme au bord de la mer », « l'arche de Dieu s'est toujours conservée » selon la formule Le Noir de Crévin – connut un important programme d'aménagement militaire dont la présentation échappe à notre période d'étude.

Alain GALLICE

GALLICE Alain, « Lecomte (Le Conte, Le Compte) », Société des Amis de Guérande, Archives partagées, Dictionnaire des feudataires, mis en ligne le 1^{er} mars 2024